Éco-Chèque
Logement Midi-Pyrénées

0 800 33 50 31
APPEL GRATUIT A PARTIR D'UN POSTE FIXE

www.midipyrenees.fr/ecocheque

REGION MIDI PYRENEES
ECO-CHEQUE LOGEMENT
TSA 70074
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Éco-Chèque
Logement Midi-Pyrénées

UNE AIDE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES POUR **LES PARTICULIERS** QUI FONT DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LEUR LOGEMENT

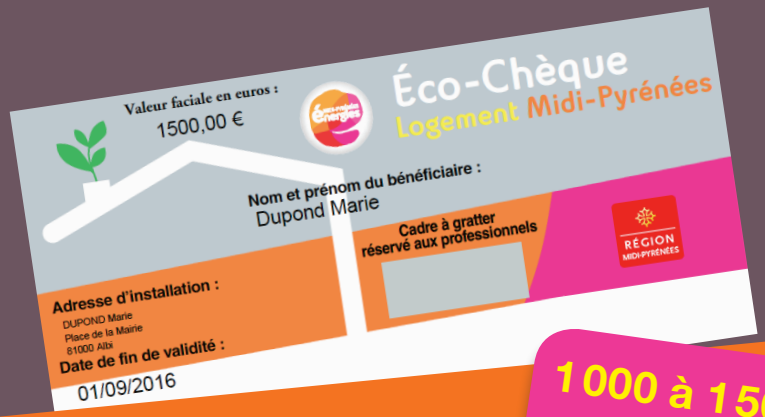

1 000 à 1 500 € d'aide*

*1500 € pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources - 1000 € pour les bailleurs conventionnant avec l'Anah.

septembre 2015

Financez vos économies d'énergie !

Mode d'emploi pour les particuliers

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Le montant de l'aide

➜ **1 500 €** **pour les propriétaires occupants** (sous conditions de ressource)

➜ **1 000 €** **pour les propriétaires bailleurs** (conventionnant avec l'Anah, Agence Nationale de l'Habitat)

Depuis 2011, la Région accompagne les ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement à travers le dispositif éco-chèque logement. Tous les travaux sont visés, à condition qu'ils contribuent à la réduction de 25% des consommations énergétiques du logement.
Accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs conventionnant avec l'Anah, l'éco-chèque contribue à la maitrise de l'énergie en Midi-Pyrénées.

Simple et rapide !

Pour faire votre demande, rendez-vous sur la rubrique éco-chèque du site de la Région (http://www.midipyrenees.fr/ecocheque).

Accédez à un véritable espace personnalisé en ligne offert par la Région. Il vous accompagne au fur et à mesure de vos démarches.

Pratique !

Faites votre demande d'éco-chèque avant le commencement des travaux. A la fin des travaux, vous remettez votre éco-chèque au professionnel partenaire et vous complétez le règlement par un autre moyen de paiement.

L'Éco-Chèque Logement

s'adresse à tous les particuliers de Midi-Pyrénées, propriétaires occupants ou bailleurs, qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Il est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie*.

* aides proposées dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat.
Renseignements au 0 810 140 240 ou www.renovation-info-service.gouv.fr

Les conditions d'attribution

- Etre résident propriétaire ou bailleur d'un logement en Midi-Pyrénées,
- Faire des travaux d'économie d'énergie dans son logement permettant d'atteindre un gain de consommation d'au moins 25%,
- Pour les propriétaires occupants : ne pas dépasser le plafond des conditions de ressources défini par la Région.

Nombre de parts fiscales	PLAFOND* (revenu fiscal de référence)
1	18 200 €
1,5	27 000 €
2	32 500 €
2,5	35 000 €
3	37 500 €
3,5	40 000 €
4	45 000 €
Par part fiscale supplémentaire	+ 5 000 €

* plafond en vigueur à la date du 01/09/15 susceptible d'évoluer. Consulter le site www.midipyrenees.fr/ecocheque

- Pour les propriétaires bailleurs : avoir signé une convention avec l'Anah dans le cadre des articles L321-4 et L321-8 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Les étapes pour en bénéficier

Vérifier
- que vous respectez les conditions de ressources,
- que les professionnels sont partenaires du dispositif éco-chèque.

Réaliser
- une évaluation énergétique faisant apparaître les travaux d'économies d'énergie, l'étiquette énergétique avant travaux et l'étiquette énergétique après travaux,
- des devis de professionnels datés de moins d'un an, correspondant aux travaux figurant sur l'évaluation énergétique. Les devis doivent être acceptés avec la mention « bon pour accord », datés et signés.

Rassembler
- pour les propriétaires occupants : la copie du dernier avis d'imposition de toutes les personnes vivant dans le logement,
- dans le cas de travaux réalisés par une copropriété : l'attestation sur l'honneur autorisant le syndicat de copropriété à utiliser l'éco-chèque et la décision de l'assemblée générale des copropriétaires,
- pour les propriétaires bailleurs : la copie de la convention signée avec l'Anah ou l'attestation sur l'honneur confirmant le futur conventionnement.

Enfin :
- Rendez-vous sur www.midipyrenees.fr/ecocheque, cliquez sur « Vous êtes un particulier » et suivez le guide.

Ou si vous n'avez pas d'accès à Internet : Rendez-vous dans l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous pour télécharger sur le site de la Région le formulaire de demande d'éco-chèque logement Midi-Pyrénées.